

# Syndicat des Mobilités de Touraine

---

Le Président,

Tours, le 26 JAN. 2022

**Objet : Convocation au Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine.**

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain Comité du Syndicat des Mobilités de Touraine aura lieu le :

**Mardi 1<sup>er</sup> février 2022 à 09h30**

**Salle Yves Chauvin – Hôtel Métropolitain**

60 avenue Marcel Dassault – 37206 TOURS

**Et par visioconférence**

Webex Cisco – lien envoyé par mail

En application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, est rétabli en ce qu'il autorise la tenue des Comités syndicaux par téléconférence.

Par conséquent, cette séance se tiendra à la fois en présence et en téléconférence, au siège du Syndicat.

Les modalités techniques de la séance seront les suivantes :

Pour les délégués présents au siège du Syndicat, et afin d'assurer votre sécurité, l'installation de chacun sera faite de manière à respecter les règles de distance sociale, des masques ainsi que du gel hydro alcoolique seront mis à votre disposition.

Pour les délégués présents en téléconférence, la séance se déroulera via l'application Webex et une invitation leur sera adressée contenant un lien devant être activé pour la participation à distance.

En cours de séance, il sera procédé au vote par appel nominal. Vous serez invité à tour de rôle à exprimer votre vote à voix haute pour chaque délibération.

Je vous précise par ailleurs que, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le quorum et les règles applicables aux pouvoirs sont modifiés ainsi :

- Le quorum est d'un tiers des membres présents, y compris les délégués en visioconférence, ou représentés par leurs suppléants.
- Chaque délégué présent peut être porteur de deux pouvoirs.

J'attire donc votre attention sur la nécessité de faire connaître au plus vite l'option choisie entre participation à distance et participation au siège du Syndicat pour que les contingences matérielles nécessaires puissent être mises en œuvre. Les délégués suppléants sont destinataires de cette convocation pour information, leur présence n'étant requise, en cette période de sécurité sanitaire, qu'en remplacement de leur délégué titulaire.

Ainsi si vous êtes empêché(e) d'assister à cette séance, je vous remercie de transmettre dès que possible votre pouvoir, dont vous trouverez le document ci-joint, à l'adresse suivante : [mobilites@mobilites-touraine.fr](mailto:mobilites@mobilites-touraine.fr), et ce afin de faciliter les opérations de vote en séance.

Eu égard à la période d'urgence sanitaire, je vous demande de privilégier soit les pouvoirs soit la connexion à distance.

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

1. Projet de délibération relatif à l'adoption du compte-rendu du Comité syndical du 13 janvier 2022
2. Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022 (DOB)
3. Projet de délibération relatif à l'approbation de la convention de servitude gaz pour le passage de canalisation gaz et tous accessoires sur la parcelle AS181 ainsi que leur entretien pour la distribution publique de gaz d'une station GNC
4. Projet de délibération relatif à l'approbation du groupement de commandes pour les prestations d'assurances dommages aux biens et risques annexes
5. Information des décisions prises par le Président et par délégation

Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



**Le Président,**

**Wilfried SCHWARTZ**